

VIE@CHAMPEAUX



Bulletin municipal N° 124

Janvier
Février 2020

Sommaire

Votre commune vous informe

Édito	3
Hier et Aujourd'hui	4-6
Conseil Municipal du 19 novembre 2019	7-8
État civil	6
Le CCAS vous informe	8-10
Savez-vous que ...	10-11
C'est arrivé près de chez vous	12
Vie quotidienne - Vie pratique	13-14
Informations utiles	15
Informations locales	

Pour votre information,

la Mairie sera fermée :

- **du lundi 23 décembre au samedi 4 janvier inclus.**
Réouverture le lundi 6 janvier 2020 dès 13 h 30.

**Les membres du Conseil Municipal
vous souhaitent de joyeuses fêtes et
vous présentent leurs meilleurs voeux**

Internet : <http://www.champeaux-77.fr>

Courriel : mairie.champeaux.77@wanadoo.fr

<https://www.facebook.com/mairiedechampeaux/>



Directeur de la publication :

Yves Lagües-Baget

Comité de rédaction :

Zoïa Bury, Jean-Louis Bourdin, Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Quentin Holvoet, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, François Robar

Superficie : 1305 ha Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux : <http://www.briedesriversetchateaux.fr>

ÉDITO



Chères Campéliennes, chers Campéliens,

Nous traversons une zone de turbulence sociale qui semble affecter chacune et chacun d'entre nous. Le mouvement des Gilets Jaunes, les cahiers de doléances mis à disposition dans nos mairies, le Grand Débat initié par le Président de la République, les diverses tentatives de médiation plus ou moins bancales, plus ou moins heureuses, n'auront pas suffi à apaiser une grogne tenace et profonde.

Notre ruralité et ceux qui la représentent n'y font pas exception. La loi Engagement et Proximité, bien que prometteuse et amendée favorablement par nos sénateurs, a fait long feu. C'est le cas notamment pour l'eau et l'assainissement, les locataires majoritaires du Palais Bourbon ayant fait machine arrière toute ! La compétence sera malheureusement laissée aux intercos. Nous y reviendrons largement dans les prochaines semaines.

La taxe d'habitation a été supprimée pour bon nombre d'entre nous et disparaîtra pour tous dès 2021. Les communes seront remboursées au centime près mais sur les bases de 2017, ce qui entraînera une perte de recettes, encore une ! Si vous vous interrogez sur la provenance de ces compensations faites aux communes, je m'interroge aussi et selon mes sources, Harry Potter ne le sait pas non plus !

Si l'effacement d'un impôt est toujours bien accepté par les contribuables que nous sommes tous, la suppression de la TH pose un problème de fond car elle rompt le contrat passé avec les habitants. Elle prive les élus du levier fiscal par lequel ils se rendaient comptables auprès des administrés. Une perte de proximité pour les conseils municipaux et la privation d'une prise directe pour les habitants. Bien sûr, c'était un impôt très injuste qui méritait d'être repensé mais cette décision vient altérer un peu plus le vivre ensemble et remet en cause, par certains aspects, les liens sociétaux dans l'antre de nos communes.

La fin de l'année est là, une nouvelle au compte bien rond arrive ! Je souhaite à toutes et tous, au nom du conseil municipal, le meilleur !

À très bientôt, votre Maire,
Yves LAGÜES-BAGET



Hier et Aujourd'hui ...

Conseils municipaux de Champeaux, nous informent que ...

24 août 1807 : Suite à l'arrêté du 18 juillet 1806, concernant l'interdiction de pêcher dans les fossés entourant la commune, il est mentionné "qu'au mépris de cet arrêté le public s'est perdu en foule dans lesdits fossés pour enlever le poisson qui prétendait y avoir, même nuitamment" ; les mêmes personnes ont au mépris encore dudit arrêté entraîné avec eux depuis ce temps des enfants pour troubler l'eau journellement jusqu'au point de pousser par cette eau sans course et corrompue des exhalaisons sur la commune qui exposent les habitants à supporter des maladies dangereuses.

Où sur ce rapport des officiers de santé de canton de Mormant par lequel ils exposent qu'une commune entourée d'eau dormante et sans course, la putréfaction s'augmente à force et mesure que l'eau diminue et remuée continuellement ainsi que cela se fait journellement, et par une chaleur continue ne peut qu'occasionner de grands inconvénients au pays".

Il est fait défense à toutes personnes de ne point à l'avenir troubler l'eau desdits fossés, et ordonné à ceux qui pourroient y avoir jetté des bêtes mortes de les retirer sous le plus bref délai.

23 août 1812 : Il est mentionné que diverses personnes se sont permises les années précédentes de déposer du chanvre ou flasse pour le faire rouir dans les grands fossés de Champeaux, et de jeter des animaux morts et qu'il en résulte des mauvaises exhalaisons.

Il est fait aussi interdiction de tirer ou faire tirer aucun coup de fusil, pistolet ou pétards sur aucune place publique de la commune, ni dans les rues et notamment à la porte de l'église.

9 février 1851 : Il est fait état de plaintes portées par des habitants, relativement aux évacuations des eaux stagnantes entourant leurs demeures dans les grands fossés entourant Champeaux.

3 juillet 1851 : Il est donné lecture d'une lettre de M. GARRÉ, architecte du gouvernement, en date du 21 juin dernier, qui demande à ce que la commune fasse enlever le porche de l'église, comme nuisible au monument.

En conséquence, le conseil municipal considérant l'inutilité de ce porche, en propose la démolition.

Démolition et vente, des matériaux provenant de ce porche par adjudication d'ici quinzaine, par les soins de M. le Maire accompagné de deux membres du conseil, au plus offrant enchérisseur, payable dans un délai de quatre mois.

5 juin 1853 : Lecture d'un arrêté préfectoral du 21 mai 1853, demandant la destruction des chardons avant le 1^{er} juillet de chaque année, tant dans les propriétés privées que dans les lieux publics.

31 août 1854 : M. le Maire ayant reçu plusieurs plaintes concernant les eaux insalubres, le conseil a "résolu qu'aucune eau insalubre ne devrait avoir cours sur la voie publique et dans les fossés qui environnent le village et qui pourraient une grande part à l'insalubrité publique".

24 mai 1855 : Le conseil décide de faire arracher les neuf arbres qui se trouvent sur le cloître, longeant la rue, en face l'église.

3 décembre 1860 : A partir du 1^{er} janvier 1861, il sera interdit tout dépôt de terre, pierres immondes, fumiers, bois et autres, sur la voie publique, sans l'autorisation du Maire, et en cas d'autorisation le délai de dépôt ne pourra excéder deux mois.

26 mars 1863 : Derrière le presbytère (notre mairie) existe une ruelle appelée auparavant "Ruelle Père Grand".

12 août 1863 : Vente à faire à M. HURÉ Isidore, serrurier à Champeaux, de la "Ruelle Père Grand".

(Dans notre mairie, l'arrière de la salle de conseil, par les deux portes, cette ruelle existe bien de nos jours.)

19 novembre 1863 : Il était mentionné qu'une somme de 5 francs était due à M. DUBOIS, vétérinaire à Champeaux pour l'autopsie d'un chien hydrophobe (rage).

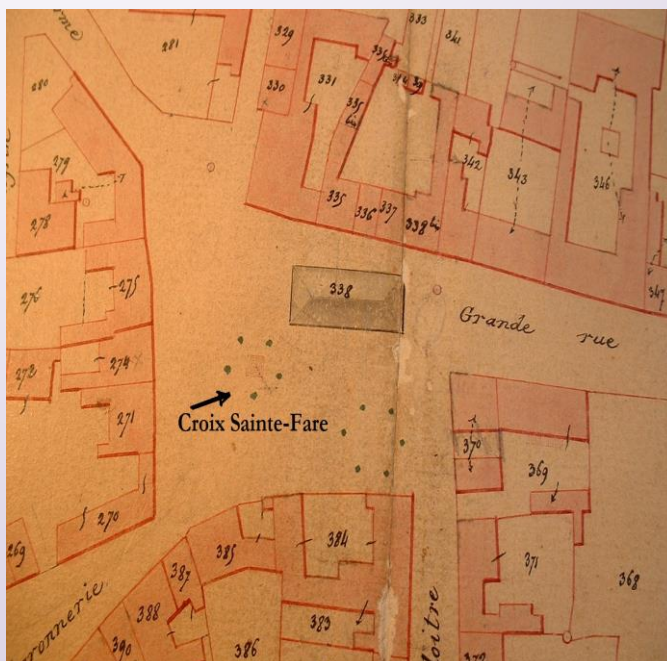
20 novembre 1864 : La "Ruelle Père Grand" permettait de circuler de la rue du Mouton et de la rue Saint Léonard aux rues de l'église et du Tourniquet.

(Extrait du procès-verbal du Maire contre COUTANT Jean Baptiste, maître-maçon à Champeaux).

30 décembre 1864 : Le conseil décide d'acheter pour l'école des filles et celle des garçons : un christ, une statue de la Sainte Vierge et le buste de l'Impératrice. (Eugénie de MONTIJO).

16 novembre 1865 : La salle de classe sera chauffée à au moins 10 degrés. Les élèves, sous aucun prétexte, ne pourront demander plus. L'instituteur touchera 100 francs pour 3 mois.

24 mai 1866 : Pour manifester sa désapprobation de l'immixtion directe ou indirecte toujours croissante du desservant (curé) dans les affaires administratives,



le conseil décide de lui retirer son supplément de traitement qui serait rendu au successeur du desservant actuel.

20 novembre 1866 : Il est mentionné qu'il a été réalisé, courant 1866, le déplacement de la croix Sainte Fare et sa réédification sur le carrefour de Malvoisine. *(La croix était sur place du marché, au sud-ouest de la halle n°338) (1).*

Le conseil émet le vœu que des mesures de salubrité soient prises dans l'intérêt de la santé publique, telles que :

- Suppression du parcours constant des rues, par des troupeaux d'oies.
- Enlèvement de balayures et de tous résidus donnant de fortes odeurs.
- Empêchement de l'écoulement dans les rues, des eaux d'éviers et de celles renfermant une dissolution de matières corrosives et du lavage des porcs dans l'enceinte du village.

Et émet le vœu de voir ces mesures exécutées à partir du 1^{er} janvier prochain.

25 mai 1867 : Le conseil profite de l'occasion pour protester avec énergie contre l'oubli de la commission de charité du Bureau de Bienfaisance qui malgré des finances prospères et les instructions ministérielles et préfectorales s'abstient de toute distribution de secours aux pauvres depuis deux ans pour la fête nationale et patronale du 15 août.

27 mai 1868 : La situation morale entre les habitants de la commune, en très grande majorité, et M. le desservant, (curé) ne s'est pas améliorée depuis que, pour mes motifs sérieux, le conseil municipal a supprimé le 24 mai 1866, le supplément de traitement dudit desservant. Ce supplément de traitement du desservant est toujours supprimé.

25 mai 1870 : Il est mentionné que le Bureau de Bienfaisance, depuis trois ans environ, n'apporte plus l'aide qu'il faudrait apporter aux familles nécessiteuses.

15 septembre 1870 : Le Maire signale que l'arrivée des armées ennemies est imminente. Depuis trois jours, un camp a été installé entre Nangis et Courpalay, et que des éclaireurs prussiens sont parus dans le courant de la journée.

Le conseil décide que :

- Les incendiaires, voleurs, maraudeurs ou pillards, les personnes ayant aidé ou ayant manifesté l'intention d'aider les ennemis, seront arrêtés par la force locale, pour être traduits devant le conseil de guerre.
- Les habitants sont invités à agir avec patriotisme, prudence et prévoyance.
- Les habitants devront traiter avec la même humanité les soldats français et étrangers.
- Les femmes et les enfants sont invités à ne pas quitter leurs maisons.

13 octobre 1870 : Un détachement de l'armée allemande est dans le village, dirigé par un officier menaçant la commune d'une forte réquisition : 50 vaches et 200 moutons, ramenée après un débat assez vif, à 5 vaches et 50 moutons.

26 novembre 1871 : Il ressort des déclarations des réquisitionnés, appelés à faire état des dommages subis, que l'armée allemande a effectué les 20 et 21 septembre 1870 des réquisitions qui s'apparentaient à un véritable pillage, en particulier le 21.

A Champeaux, la fin de la présence prussienne peut être estimée aux alentours du 9 juin 1871.

22 février 1873 : Le conseil décide un curage des fossés et vidanges, en raison de pluies incessantes depuis septembre 1872, les blés recouverts par les eaux.

28 février 1873 : Un vote de 10 francs en règlement du déménagement du GOUJON, à DITHIOT Hubert, menuisier, en raison de son expulsion du presbytère sur ordre de l'autorité diocésaine, pour des raisons inutiles de rappeler. *(GOUJON Alexandre Henri, naissait à Coulommiers le 27/01/1824. Ordonné le 22/12/1849. Curé de Fleury le 01/01/1850, de Champeaux le 01/11/1854, de Roissy le 15/08/1870. Est mort à Roissy le 01/12/1876. Sa mère FAILLET Marie Brigitte décédait à Champeaux le 27/05/1869. Son père GOUJON Denis Nicolas décédait à Coulommiers le 05/11/1845).*

10 août 1874 : Poursuites contre M. GOUJON, ancien curé, suivies malgré son opposition au commandement fait.

4 août 1881 : Les fossés qui entourent le village, seront approfondis par les propriétaires riverains, selon le plan déposé en mairie, et ce d'ici le 15 octobre courant.

17 novembre 1881 : Il est précisé qu'une somme de 25 francs, servira à acheter de l'arsenic pour la destruction des petits rongeurs des champs.

19 avril 1883 : Le conseil fait état du départ de M. VAILLANT, instituteur, avec 5 stères de bois destiné au chauffage des classes.

29 juin 1884 : Le conseil sollicite du Ministre de l'Instruction Publique, une nouvelle concession de livres pour la bibliothèque scolaire, et rappelle que cette dernière, depuis sa fondation n'a reçu qu'une seule dotation : 32 volumes le 27 novembre 1863.

07 juin 1889 : Il est rappelé que l'Allée des Marronniers en face du Château d'Aunoy, appartiendrait à la commune, et ne devrait pas être barré.

9 août 1889 : Il est mentionné qu'il a été ramassé à cette date : 2084,5 kg de hannetons (à 0,20 franc par kg) détruits ensuite à la chaux.

19 juin 1892 : Il est demandé à Maire d'insister, auprès de certains des habitants, pour que leurs eaux ménagères ne restent pas sur la voie publique.

Il est mentionné qu'encore en 1892, les hannetons ont fait l'objet d'une "chasse", rétribuée par la commune.

11 novembre 1894 : Le conseil revendique toujours la propriété de l'Allée du Château d'Aunoy, dont l'accès est condamné depuis environ 10 ans par des barrières posées par les locataires du Château.

10 juin 1900 : Pour éviter les encombrements, les personnes de Fouju qui viennent laver leur linge au lavoir sont priées de venir uniquement le lundi de chaque semaine, sans gêner celles de Champeaux.

25 septembre 1904 : Le conseil autorise le Maire à faire poser à l'entrée du pays, 4 plaques indiquant la vitesse maximum, soit 8 km/h, des automobiles dans l'intérieur du village.

16 mai 1905 : La commune, suite à la circulaire ministérielle du 25 avril précédent, désigne comme emplacement de l'atelier public des bouilleurs de cru, la petite place, au long de la route N° 15, derrière la maison PETIT. La distillation se ferait au mois de janvier, vers le 20, et se poursuivrait tous les jours jusqu'à épuisement des matières à distiller, de 8 h à 4 h 30.

Par lettre du 15 courant, **M. CHASSAING** demande si la commune voudrait bien échanger l'Allée des Marronniers faisant face au Château d'Aunoy, contre un chemin qu'il fournirait sur les terres qui lui appartiennent à l'endroit dit : "La Butte au Bœufs".

En surplus, **M. CHASSAING** verserait 5000 francs à la caisse municipale : proposition acceptée par le conseil.

5 décembre 1913 : A cette date, il n'y pas de cabine-isoloir pour les élections.

15 novembre 1916 : L'emplacement réservé aux bouilleurs de cru, sera la place du puits de l'adduction d'eau, près de la route de Mormant. L'emplacement était sur place, le 18 décembre 1919.

14 juillet 1918 : Le conseil demande à M. le Préfet de vouloir bien faire accorder une augmentation de 100 grammes de pain par personne, pour la période de la moisson, pour les vieillards et les travailleurs des champs.

15 décembre 1921 : Le conseil, considérant que le presbytère est dans un tel état de délabrement qu'il faudrait une somme importante pour le remettre en état, que jamais la commune ne pourrait rentrer dans l'intérêt de l'argent qu'elle y dépenserait, décide de mettre en vente cette propriété.

Le conseil n'est pas d'avis de louer dans l'état où il se trouve. Le locataire n'y serait pas en sérénité.

18 septembre 1922 : Le conseil accepte de vendre à M. ARNUD, propriétaire à Champeaux, pour 8000 francs comptant, l'ancien presbytère.

2 novembre 1924 : Le conseil demande le rechargement et le goudronnage de la départementale n° 15, dans la traversée de Champeaux, aux "Ponts et Chaussées".

6 juin 1926 : Les ormes plantés sur les bas-côtés de la route n° 15, entre Champeaux et Blandy, étant plus qu'à maturité et qu'un grand nombre se meurent, ainsi que les peupliers plantés entre Champeaux et Mormant, le conseil juge qu'il serait urgent de les abattre.

21 novembre 1930 : En considération des nombreux avantages que présente la **gémiation des classes**, tant pour les résultats obtenus que pour faciliter la tâche des maîtres : le conseil émet le **vœu que les écoles spéciales de garçon et de fille de la commune, soient transformées en classes mixtes**, et demande à M. l'Inspecteur d'Académie de bien vouloir autoriser cette transformation.

22 mai 1945 : Le conseil décide la suppression des cages à poules et clapiers sur les trottoirs.

MORCHOISNE Michel

Source :

Texte transcrit tel quel avec les fautes d'orthographe.

(1) : Un extrait de cadastre napoléonien de 1834 (Archives communales de Champeaux).

État Civil

Naissance

Le 7 novembre 2019, Claude ARLOVE et Cynthia SAINT-MARC sont devenus les heureux parents d'un petit garçon : TAÏRO.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

La Récré des 3 Villages : Soirée d'Halloween



Le soir du 31 octobre, petits et grands monstres ont hanté nos rues. Cette soirée a eu un véritable succès grâce aux Campéliens qui n'ont pas eu peur d'ouvrir leur porte. A la Campélienne nous attendait ensuite "la sorcière du placard à balai" qui nous a fait trembler et rire à la fois grâce à la compagnie de théâtre "Sous les Ballons".

Alors un grand merci à tous et nous comptons sur votre participation l'année prochaine !!

Prochainement La Récré des 3 Villages organise :

- le 8 mars, une Ludoparty à Saint Méry
- Pâques à Champeaux (la date reste à définir)
- le 27 juin, la kermesse des écoles à Andrezel

Conseil Municipal

Extrait du Conseil Municipal du mardi 19 novembre 2019

Présents : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, Mme BÉROS, M. J.-P. HOLVOET, Mme LÉVÊQUE, MM. COQUIN et VIVET.

Absents excusés : MM. PAROLARI et Q. HOLVOET.

Absents : Mme BURY, MM. ROBAR, CONSTANTIN et Mme HUGUIER.

Secrétaire de séance : Mme BÉROS.

AIPI – Convention temporaire pour les logements de la Poste

M. Jean-Pierre HOLVOET explique que le bail à réhabilitation initial est arrivé à échéance le 10 novembre 2019. Afin qu'il n'y ait aucun problème avec les locataires, il convient de prendre une convention temporaire avec l'AIPI entre la fin du bail et la durée des travaux qui ne devraient pas dépasser 2021.

Le programme des travaux réalisés par l'AIPI porte sur la lutte contre la précarité énergétique.

Le montant des travaux s'élèverait à 102 740 € H.T.

Approuvé à l'unanimité.

Recensement de la population – Création de deux postes d'agents recenseurs

M. HOLVOET informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Pour cela, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs vacataires durant cette période.

Approuvé à l'unanimité.

Subvention à l'association SING SING SONG

M. le Maire explique la demande de subvention un peu tardive de l'Association SING SING SONG dont le Président est M. Michel MOINDRON.

Depuis le mois d'octobre 2019, M. MOINDRON intervient dans les écoles du RPI les mardis après-midi. Courant mars 2020, des musiciens de l'Orchestre Symphonique de Provins viendront dans les écoles pour parler et montrer des instruments de musiques aux élèves. Le samedi 25 avril 2020 au matin, à la Campélienne, un spectacle composé de chansons apprises par les enfants, accompagnés par l'Orchestre Symphonique, sera présenté aux parents dans la même matinée.

Le samedi 9 mai 2020, le Chœur de l'Orchestre Symphonique de Provins donnera un concert du Requiem de MOZART à la Collégiale de Champeaux.

Les 3 communes du RPI se sont mises d'accord pour lui verser chacune 500 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser, à l'Association SING SING SONG, une subvention de 500 €.

Avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes de la CCBRC

Cet avenant a pour objet d'autoriser l'adhésion des regroupements pédagogiques intercommunaux comme le SIRP Bombon-Bréau, RPI Andrezel/Champeaux/Saint-Méry, RPI Moisenay/Saint-Germain-Laxis et la Commune de

Soignolles-en-Brie, au groupement de commandes de la CCBRC.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Prix de l'eau

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, selon les études menées par la CCBRC, le prix de l'eau à Champeaux subirait une hausse significative sur 10 ans, pour finir par doubler ou tripler, sans pour autant qu'aucun travaux ne soit réalisé sur notre commune.

M. le Maire (et certains conseillers communautaires) n'acceptent pas cette augmentation du prix de l'eau.

Il a interpellé dans un courrier chacun des membres du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie où une dizaine de membres sont les représentants des usagers de l'eau. Il attend des réponses.

Antenne ORANGE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la pose d'une antenne ORANGE devrait se faire courant de l'été prochain. L'antenne serait installée en bordure du Stade près du transformateur ENEDIS. Le montant de la redevance annuelle pour la commune s'élèverait à environ 7 000 €.

Contrat rural

Il avait été décidé de procéder à l'enfouissement des réseaux électriques. La Société SATELEC a été retenue. Les riverains ont été informés des travaux. Ils commenceront en janvier 2020. Dans l'enfouissement des réseaux, il y a les réseaux électroniques à enfouir également, mais ces travaux ne sont pas subventionnés par le SDESM. Lors de la réunion avec le Département et la Région, il nous a été dit qu'on pouvait faire une demande dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (FER) où l'on pourrait bénéficier de 30 à 35 %. M. le Maire signale qu'il a adressé un courrier au Département afin de demander une dérogation pour commencer les travaux avant l'accord de subvention.

Égout rue des Pourtours des Fossés

M. COQUIN signale que, suite à l'égout bouché rue des Pourtours des Fossés, un agent de la CCBRC s'est déplacé le 22 août dernier. Un rapport devait être fait, mais toujours rien depuis !

Panneaux solaires

M. COQUIN demande si on a droit de mettre des panneaux solaires. Il lui est répondu oui selon la localisation dans le village et avec l'accord des Bâtiments de France.

Panneau "Attention chevaux" routé du Moulin de Chaunoy

M. VIVET constate que route du Moulin de Chaunoy, la commune a implanté un panneau « Attention chevaux » mais rien du côté de Blandy-les-Tours ni de Saint-Méry.

Plus aucune question n'étant soulevée par le Conseil Municipal, la séance est levée à 19 h 05 et la parole est donnée au public.

- M. CHÉCHIN signale que l'horloge de la Collégiale côté nord n'est pas à l'heure. M. le Maire lui répond que l'Entreprise doit intervenir en décembre prochain.
- M. CHÉCHIN annonce que le panneau « Attention école » en venant de Saint-Méry vers Champeaux a été balancé derrière la haie et n'a toujours pas été remis en place.

- M. LOLLIER fait remarquer que, dans le virage dangereux à la sortie de Champeaux en direction de Mormant, il était question de mettre des panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h et qu'il n'en a pas vu. M. le Maire lui répond qu'il y en a en venant de Mormant.

- M. LOLLIER intervient suite au camion qui a pris feu au niveau du parking de la SAMAT (ou BSB). Le dépanneur est venu chercher le camion mais n'a rien nettoyé du tout. M. le Maire appellera la Gendarmerie pour connaître le nom de l'entreprise propriétaire du camion.

- M. LOLLIER signale un gros trou à la sortie de la SAMAT sur la rue du Stade.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19 h 15.

Le CCAS vous informe

PRÊTS CADAL 77

La Caisse Départementale d'Aide au Logement

propose des prêts pour aider au financement en cas d'accession à la propriété, de construction, de rénovation, d'agrandissement, d'acquisition du neuf ou de l'ancien, de travaux de copropriété.

Le montant maximum du prêt est de 10 000 €, attribué sous conditions de ressources à toute personne dont l'habitation se situe en Seine-et-Marne et constitue sa résidence principale.

Les intérêts du prêt sont de 1 % pour la construction et l'acquisition et de 1,5 % pour l'agrandissement et l'amélioration.

La durée de remboursement va de 3 à 10 ans en fonction de la nature du projet.

Pour toute information complémentaire contacter :

CADAL, Hôtel du département - CS50377 - 77010 MELUN cedex

Tél 01 60 65 94 88 et contact@cadal77.fr



Il est encore temps de se faire vacciner contre la grippe

Vous avez jusqu'au **31 janvier 2020** pour vous faire vacciner contre la grippe.

La grippe est une maladie respiratoire aiguë très contagieuse, qui se traduit par une forte fièvre, des frissons, une intense fatigue, des maux de tête, des douleurs articulaires et musculaires diffuses et une toux sèche.

La grippe est une maladie sévère pouvant entraîner des complications qui peuvent être fatales pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes, les personnes obèses et pour celles fragilisées par des maladies chroniques, cardiaques, pulmonaire, etc.

La transmission de la grippe est essentiellement respiratoire, due aux gouttelettes riches en virus émises lors de la toux et des éternuements des personnes infectées.

Le moyen de prévention le plus efficace est **la vaccination**.

Le vaccin et son injection sont **gratuits** pour les personnes ayant reçu de leur caisse de Sécurité Sociale, ou de la MSA, un bon de prise en charge.

Munies de celui-ci, elles peuvent retirer le vaccin à la pharmacie et faire réaliser l'injection par un professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier, ou pharmacien volontaire. Les personnes mineures doivent obligatoirement avoir une prescription médicale pour retirer gratuitement leur vaccin en pharmacie.

Se protéger c'est aussi protéger les autres. Des gestes simples permettent d'éviter la contamination : se laver les mains plusieurs fois par jour, utiliser des mouchoirs à usage unique, se couvrir la bouche quand on tousse ou éternue, porter un masque lorsqu'on est grippé et en contact avec des personnes fragiles.



www.le-recensement-et-moi.fr

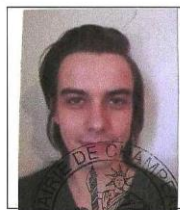


www.le-recensement-et-moi.fr

Insee & votre commune



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. BECARD Nicolas
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2020.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À CHAMPEAUX, le 2/12/2019



Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M. BLANCHON Olivier
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2020.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À CHAMPEAUX, le 2/12/2019



Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Les agents recenseurs doivent vous présenter leur carte lors du recensement du 16 janvier au 15 février 2020.

Elles correspondent en tout point aux cartes ci-dessus.

MM. BECARD Nicolas et BLANCHON Olivier sont les agents recenseurs de Champeaux.

M. HOLVOET Jean-Pierre est le coordonnateur.

Savez-vous que...

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les prochaines élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (L. 9 du code électoral). Elle relève, à l'exception de certains cas, d'une démarche volontaire.

Afin de faciliter la participation des personnes qui remplissent pour la première fois les conditions d'inscription sur les listes électorales, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) les inscrit automatiquement sur les listes électorales :

- les personnes qui viennent d'acquérir la majorité (18 ans) ;
- les personnes qui viennent d'être naturalisées (sous réserve qu'elles aient la majorité) ;
- les personnes dont l'inscription est ordonnée par le juge.

Qui peut être électeur ?

Deux conditions cumulatives doivent être remplies pour demander une inscription sur les listes électorales :

- Avoir le droit de vote, ce qui implique de :
 - posséder la nationalité française (cf. « L'inscription sur les listes électorales complémentaires » pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne autre que la France)),
 - être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour. Ainsi, les jeunes qui atteignent la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin pourront voter à ce second tour uniquement,
 - jouir de ses droits civils et politiques.
- Avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.

Le domicile

La preuve de l'attache avec la commune au titre du domicile principal peut être établie par l'un des moyens suivants (justificatif le plus récent possible) :

- adresse portée sur la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité ;
- adresse portée sur un avis d'imposition, un bulletin de paie, un titre de propriété ;
- adresse portée sur une facture d'eau, d'électricité, de gaz.

Les électeurs peuvent s'inscrire à la mairie dès leur arrivée dans une commune.

Les jeunes majeurs de moins de 26 ans ont la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune où leurs parents ont leur domicile principal, quand bien même ils ne résident pas dans la même commune (par exemple pour leurs études).

La qualité de contribuable

Sont concernées les personnes qui peuvent justifier qu'elles sont assujetties aux impôts locaux de la commune depuis au moins la deuxième année consécutive : taxes foncières, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile ;
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public ;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans.

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr (téléservice disponibles dans toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2019) ;
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 et les pièces exigées.

Documents à fournir	Précisions
Formulaire d'inscription	Cerfa n°12669*02 disponible en mairie ou en ligne 
Pièce d'identité	Seuls la carte nationalité d'identité et le passeport permettent de justifier simultanément de son identité et de sa nationalité. A défaut, vous devez fournir : • Une pièce justifiant de votre identité (par exemple : carte vitale, permis de conduire) ; • Une pièce justifiant de votre nationalité (par exemple : acte de naissance de moins de trois mois, certificat de nationalité).
Justificatif d'attache avec la commune	Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces : • S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois ; • S'il s'agit du domicile de vos parents : un document attestant du lien de filiation + un justificatif de domicile du parent ; • Si vous êtes seulement contribuable dans la commune : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis au moins 2 ans ; • Si vous êtes gérant ou associé unique ou majorité d'une société figurant au rôle des contributions directes de la commune : une décision de nomination retranscrite au registre des décisions d'assemblée générale ou les statuts de la société ou une attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts + dans tous les cas, une attestation sur l'honneur de la continuité de cette qualité.

Quand s'inscrire ?

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie.

A partir du 1^{er} janvier 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6^e vendredi précédant le jour du scrutin. **Soit le vendredi 7 février 2020 pour les élections municipales.**

C'est arrivé près de chez vous

A.G. et Repas des Anciens Combattants

Le lundi 11 novembre, l'AACPB (Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde) a tenu, à la salle des fêtes de Saint-Méry, son assemblée générale à 13 heures. Celle-ci était suivie du traditionnel banquet préparé et servi par LA GUIGNOISE (B. DIEU) de Guignes aux 26 convives seulement ! Cette année, une innovation : présence, très appréciée des convives, d'un musicien qui a permis à plusieurs couples de faire quelques pas de danse. Sans oublier la vente des enveloppes surprises qui combla, une nouvelle fois, les présents. Donc, merci d'avoir répondu à notre invitation, par votre présence et généreusement par vos dons. Egalement un merci aux autorités militaires ainsi qu'aux maires et élus municipaux des communes de Champeaux et de Saint-Méry.

Marché de l'Avent de l'ACC



Pour son 10^e anniversaire, le Marché de l'Avent (ex Noël) 2019 de l'Association Caritative Campélienne (16 et 17 novembre) a connu un franc succès avec ses 21 exposants. Succès qui nous incite à continuer encore et encore !



Le clown, qui accueillait les enfants avec un verre de chocolat chaud, les a amenés pour se faire maquiller, puis à participer au concours de dessin, sans oublier la lettre au Père Noël (à glisser dans la boîte aux lettres spécialement confectionnée).

Ce sont près de 500 visiteurs qui ont pu fouler les allées et admirer les divers stands présentant des objets en verre soufflé, de la bijouterie, de la maroquinerie et divers autres sujets fabriqués avec « les petites mains ». Sans oublier la dégustation de miel, pain d'épices et de confitures.

Certains exposants se sont mués en « véritables partenaires », puisqu'ils se sont proposés pour distribuer flyers et affiches créés pour l'occasion.

Si ce Marché de l'Avent à Champeaux vous a plu, nous vous disons à l'année prochaine, avec de nouveaux stands à vous faire découvrir.

Domage pour tous ceux qui n'ont pas osé braver le froid pour aller jusqu'à la Campélienne. Ce n'est certainement qu'un oubli ?

A ce jour, nous communiquons que, grâce à nos actions de 2019, nous serons en mesure de remettre, au cours du Repas dansant du 16 février 2020, la somme de **6.500 €** à ISIS au profit des enfants soignés contre le cancer à Villejuif (94). Somme qui augmentera celle déjà versée de **128.000 €**, soit **134.500 €** depuis notre création en 1997 !

L'équipe de l'ACC remercie tous ceux qui nous ont rendu visite et qui ont amené leurs enfants.

Nous vous présentons nos Meilleurs Vœux pour 2020.

Dès à présent, à titre d'infos, calendrier de nos manifestations pour l'année 2020 :

Dim 16 février : Repas-Thé dansant St-Valentin

Sam 16 mai : Concert Gospel à la Collégiale

Je 21 mai (Ascension) : Repas-Thé dansant Week-end Générosité :

Sam 19 sept. : Vide-grenier + **Dim 20 sept.** : Repas-Thé dansant

Sam 17 oct. + **Dim 18 oct.** : Bourse-Expo Modélisme et Maquette

Sam 21 nov. + **Dim 22 nov.** : Marché de l'Avent

Loto du CAL

Samedi 23 novembre, à la Campélienne, le loto du CAL aura été une bien belle soirée, près de 180 personnes venant de Champeaux et des environs sont venues tenter de gagner les magnifiques lots. L'association Champeaux Animations Loisirs tient à remercier toutes les personnes qui ont souhaité encourager cette manifestation et vous donne rendez-vous à son prochain loto qui se déroulera le 28 novembre 2020. N'hésitez pas à venir tenter votre chance !!!!

Le CAL vous souhaite une bonne année 2020. Pleine de bonheur, de réussite, et de joie.

Malgré un temps relativement clément, le Téléthon 2019 à Champeaux n'a pas attiré les foules ! Notre seule consolation réside dans le fait que notre action aura peut-être incité certains d'entre vous à faire un don via Internet. L'attraction de ce samedi reste sans conteste la fabrication de jus de pommes puisque parmi les quelques visiteurs beaucoup ont pris plaisir à presser les pommes comme en atteste la photo jointe.



Dans l'après-midi, le CAL à l'initiative d'Armelle a organisé un concert solidaire qui a permis de récolter 135 €. Le bilan de cette journée fait apparaître une recette globale de 794,05 €, ainsi que 70 € de dons.

Nous tenons à remercier chaleureusement les organisateurs : Bernard, Corinne, Sarah, Quentin, Nicolas, Patrick, Ghislaine, Murielle, Émilie et Jean-Pierre.

Merci à tous les participants et aux généreux donateurs. Merci au CAL et plus précisément à Armelle. Merci à la Mairie de Champeaux, aux agents techniques, au parc zoologique de Lumigny et à tous ceux qui nous ont aidés.



Repas des Anciens

Dimanche 15 décembre, c'était le traditionnel repas de nos Aînés. Grosse ambiance, éclats de rire et valse endiablées ont rythmé la journée des 90 convives. Merci aux enfants de l'école de musique du CAL qui ont bien voulu interpréter des extraits de chant, de piano et de violon pour le plus grand plaisir de tous. Le non moins traditionnel colis a été distribué en fin d'après-midi. Un merci tout particulier à Florence et Jean-Pierre pour l'organisation de cette journée réussie !



Vie quotidienne - Vie pratique

☺ CALENDRIER

Quelques dates à retenir pour fin 2019 et début 2020

- 25-26 janvier : Week-end Pin's et Multi-collections du CAL
- 16 février : Repas/Thé dansant Saint-Valentin de l'ACC
- 15 mars : Élections municipales (1^{er} tour)
- 22 mars : Élections municipales (2nd tour)
- 25 avril : Soirée Dansante du CAL
- 8 mai : Commémoration Armistice 1945
- 16 mai : Concert Gospel à la Collégiale de l'ACC
- 16 mai : Brocante/Vide-greniers du CAL
- 21 mai (Ascension) : Repas/Thé dansant de l'ACC
- 13 juin : Gala de Danse du CAL
- 21 juin : Fête de la musique

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie@Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry) !

CAL : Exposition « Pin's & Multi-collections »

Champeaux Animations & Loisirs organise les 2 jours du Pin's & Multi-collections, à la Campélienne, le week-end des samedi 25 et dimanche 26 janvier 2020 :

- samedi : salon du Pin's, seule exposition d'Ile-de-France et l'un des 3 derniers salons nationaux
- dimanche : salon Multi-collections.

Entrée libre de 9 h à 18 h (affiche dans ce numéro).
Buvette et restauration sur place.

Renseignements et inscriptions 'exposant' :

M. Dominique FOURNIER : 06 81 80 44 01

cal.77@wanadoo.fr

<https://cal-77.pagesperso-orange.fr/>

En espérant vous rencontrer dans les allées de ce salon.
Plus d'informations dans le tract joint à ce numéro.

Repas-Thé dansant de l'ACC

L'Association Caritative Campélienne vous donne rendez-vous, pour sa première manifestation 2020, le **dimanche 16 février** : Repas-Thé dansant de la Saint-Valentin (+ vente de roses). L'après-midi dansant sera animé par le DUO SAPHIR, accompagné par GILOU. Le tract joint dans votre journal va vous permettre de vous y inscrire ainsi que de découvrir le montant (6.500 €) que l'ACC va être en mesure de remettre - après les (5) manifestations de l'année 2019 -, au profit des enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif. Il est à noter que l'ACC organisera 6 manifestations tout au long de l'année 2020 (voir le programme). Si le cœur vous en dit, vous pouvez venir nous rejoindre sur l'une - ou plusieurs - de celles-ci. C'est pour une bonne action !

L'ACC présente, à toutes et tous, ses Meilleurs Vœux pour l'année 2020. Qu'elle vous soit aussi agréable et clémente que possible.

☺ ANNONCES

Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux

Tél. : 06 88 52 64 04 et contact@partenaire-parents.com

Site Internet : www.partenaire-parents.com

Elle accueille à temps complet et à temps partiel tous les enfants de la région.

Garde d'enfants

Ma passion : les enfants,

Mon travail : être à leurs côtés tout au long de la journée et répondre à leurs besoins pendant votre absence.

Mon bonus : je possède le diplôme d'état d'Éducatrice de Jeunes Enfants et je suis moi-même maman de deux enfants. Je possède un bagage professionnel non négligeable qui me permettra d'être au top du top niveau accueil et accompagnement de votre enfant.

N'hésitez pas à venir me rencontrer si vous cherchez une personne sérieuse, responsable et qui s'investit pleinement dans son métier. Je suis joignable au 06 32 29 31 80.

Atlas Électricité (électricité, petits travaux, peinture...)

Laurent SEMINET
2, rue de la Ferronnerie à Champeaux
Tél. : 06.10.88.61.13 - nseminet@free.fr.

Coiffure à domicile

Valérie vous coiffe chez vous, sur rendez-vous.
Renseignements et rendez-vous :
- Tél. : 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63
- Mail : valerie.davi@gmail.com

Conseil en immobilier

Jessica LE MARCHAND / Conseillère en immobilier
Contact : 06.52.84.15.36 - jessica.lemarchand@iadfrance.fr
13, rue St-Léonard à Champeaux.

PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPILLON -
17, rue de la Ferronnerie à Champeaux
Tél. 06.34.68.37.92 et paprenovcouverture@gmail.com

Vente accordéon

Vends accordéon 'touches piano' de marque Paul BEUSCHER, très peu servi, avec valise et clés. Détails :
<https://cal-77.pagesperso-orange.fr/Document/Annonces.htm>
Tél. Florence au 06 11 21 05 25.

Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petit travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtour des Fossés
Tél. : 01 64 38 71 01
E-mail : lesjardinsdemarjolaine@orange.fr
Internet : <http://www.lesjardinsdemarjolaine.com>

DMM 77 - Mécanicien réparateur

- Dépannage engin BTP et nacelles sur site et parc
- Réparation matériels espaces verts et motos à domicile

David MAUTÉ
3, place du Marché à Champeaux.
Tél. : 06 83 85 42 00 et e-mail : david.maute@sfr.fr

Messes ou célébrations du groupe paroissial

Andrezel/Champeaux/St-Méry
Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

Janvier 2020 :

Mercredi 1^{er} janvier : 10 h messe de « Sainte Marie, Mère de Dieu » en l'église de Mormant.
Dimanche 12 janvier 2020 : Pas de Messe à la Collégiale de Champeaux.

Février 2020 :

Dimanche 9 février 2020 : Pas de Messe à la Collégiale de Champeaux.
Mercredi 26 février 2020 : 15 h messe des Cendres « Pour l'entrée en Carême » en l'église de Mormant.

Pendant les mois d'hiver pas de messe dominicale dans la Collégiale de Champeaux, trop froide... Aucune des églises de notre groupe paroissial n'étant chauffées, nous ne voulons pas vous laisser « dans le froid » pendant les offices...

Pour notre Secteur Paroissial,

une messe sera célébrée tous les dimanches à 11 h dans l'église de Mormant. Un samedi par mois, en temps scolaire et hors vacances, est célébrée une messe des familles pour les enfants du catéchisme : Pour le mois de janvier : le samedi 11 janvier à 18 h église de Mormant.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de la paroisse, à l'église et au presbytère.
Prêtre responsable du secteur paroissial : Père MICHARD : presbytère de Mormant : Tél. : 01 64 06 90 80.
Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

CHAMPEAUX ANIMATIONS LOISIRS
à 17 Km de MELUN en Seine-et-Marne
CHAMPEAUX
à LA CAMPELIENNE
de 9 heures à 17 heures

Samedi 25 janvier
Salon du PIN'S
Dimanche 26 janvier
MULTI-COLLECTIONS

Buvette et restauration sur place
(entrée libre)

Renseignements et inscriptions : Dominique FOURNIER
Tél. : 06.81.80.44.01 - Mail : cal.77@wanadoo.fr

<http://cal-77.pagesperso-orange.fr/>

council: CAL.77@wanadoo.fr

Inspiré par ses voisins

CHAMPEAUX


DIMANCHE 16 FEVRIER

A partir de 12.30 à la Campélienne

REPAS DANSANT 3 €

A partir de 15.00 à la Campélienne

THE DANSANT 1 €

Animation Duo SAPHIR, accompagné de GILOU
au profit des enfants traités contre le cancer

Réservation obligatoire : 01.60.66.92.54 / 06.33.43.63.50
bernard.chechin@orange.fr

ACC - IMPRIMERIE HAY NER SCHEI

Informations utiles

URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) pour connaître la pharmacie de garde.

NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochains passages les lundis 3 février et 6 avril 2020.**

Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.

ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Ordures ménagères : tous les jeudis de janvier et février 2020 :
2, 9, 16, 23 et 30 janvier, 6, 13, 20 et 27 février 2020.

Emballages : tous les lundis des semaines paires : lundis 6 et 20 janvier, 3 et 17 février 2020.

Attention : Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché).
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».
(voir horaires en dernière page)

Pour obtenir une nouvelle carte d'accès, rendez-vous en déchetterie ou au siège du SMETOM-GEEODE, munissez-vous de votre justificatif de domicile et de votre pièce d'identité.

ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17, rue Petit de Beauverger
- Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

PanneauPocket à CHAMPEAUX



L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie

La commune de CHAMPEAUX se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette. L'actualité est maintenant à portée de poche !

Les informations et événements seront notifiés en temps réel.

Nous proposons d'y publier toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations.

Il vous suffit de télécharger l'application sur un smartphone et d'ajouter Champeaux en favori (Cliquer sur le cœur à côté du nom Champeaux). Plus d'informations sur le site <https://www.panneaupocket.com/>

PanneauPocket permet aussi de rester connectés aux informations des communes voisines, ou lieux de vacances.

Téléchargeable gratuitement sur Apple store pour les téléphones IOS ou google play pour les téléphones Android.

Informations locales



Présence du Maire

Votre Maire est présent à la mairie les **après-midis** des **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** ainsi que les **samedis matins**. En son absence, un adjoint est toujours disponible et à votre écoute.



Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88.

Les **lundis** et **jeudis** de 13 h 30 à 18 h,
mardis et **vendredis** de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h,
samedis de 9 h à 12 h. **Fermée les mercredis.**

Site internet : <http://www.champeaux-77.fr>

PERMANENCES :

RPI : Ancienne Mairie, Place du Cloître,
Tél. : 01.60.66.96.47. ou 09.65.36.71.02
Les **lundis, mardis, jeudis** et **vendredis** :
de 8 h 30 à 11 h 30 et 14 h à 18 h,

Fermeture les mercredis et les samedis

CCAS : s'adresser à la mairie.



Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé)

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 30,

Samedi : 8 h 30 à 13 h. **Fermée le mardi.**

Relève du courrier : **Lundi au samedi** à 11 h 30.



Ramassage des déchets ménagers

Ordures ménagères : tous les jeudis*.

Emballages : lundi des semaines impaires*.

Horaires des déchetteries (horaire unique toute l'année) :

	Mormant	Verneuil-l'Étang
Lundi	Fermé	9h-12h et 14h-17h
Mardi	9h-12h et 14h-17h	Fermé
Mercredi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Jeudi	Fermé	9h-12h et 14h-17h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h	Fermé
Samedi	9h-12h et 14h-17h	9h-12h et 14h-17h
Dimanche	9h-12h	Fermé

* Exceptions jours fériés

et **jours précisés** en rubrique **Informations Utiles**



Urgences

- **S.A.M.U.** : composez le 15 ou 01.64.10.67.50
- **Pompiers** : 18 **Police** : 17
- **Gendarmerie** : tél. 01.64.51.39.20
- **MU 77** : tél. 08.25.82.65.05 (*Médecins*)
- **Centre anti-poisons** : tél. 01.40.05.48.48
- **A.Fa.L.T.** (Association Familiale de Lutte contre la Toxicomanie de Seine-et-Marne) : tél. : 01.64.09.28.27
- **S.O.S. Vétérinaires** : tél. 08.36.68.99.33
- **Gaz** (sécurité dépannage) : tél. 0800 47 33 33
- **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77



Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

MÉDECINS :

- **Docteurs RICHARD** :
9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59
- **Docteur MONCHI** :
9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

KINÉSITHÉRAPEUTE :

- **Mme SYLVAIN FIERIN**,
1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

INFIRMIÈRES :

- **Mmes CARDENNE ET VOISIN** :
14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

SOPHROLOGUE :

- **M. Rémy MAUPOINT** :
14 rue de Malvoisine, tél. 06.82.36.33.92



Commerces

- **LE TRIANGLE VERT** – Bar-Tabac-PMU
1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96
Lundi au jeudi de 6 h 30 à 20 h, **vendredi** de 6 h 30 à 21 h, **et samedi** de 7 h à 20 h et **dimanche** de 9 h à 14 h.
- **BOUCHERIE CHEVALINE JOIGNEAU** :
passage de la camionnette, le **jeudi** et **dimanche** matin,
dans les rues de Malvoisine, Pré du Pain, Eugène
Chassaing, Cloître, Pourtours, Stade et Varvanne.
- **BOUCHERIE-CHARCUTERIE PHILIPPE PINEAU**
Place du Marché, mercredi et vendredi après-midi.
- **FROMAGE DE JULIE**
Place du Marché, samedi matin : tél. 06 24 15 39 21.
- **BOULANGERIE DOS ANJOS** : place du Marché,
Tél. 01.60.66.91.55.
Lundi au vendredi, de 7 h à 13 h 30 et de 15 h 30 à 20 h,
samedi, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h
et le **dimanche** de 7 h à 13 h. **Fermé le mardi.**
- **PHARMACIE BENOIST** : 8 rue de la Ferronnerie
Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03
Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h,
samedi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.
- **LA PALMERAIE DU SUD** – Restaurant
7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89.
Mardi au samedi : midi et soir et **dimanche** midi.
- **LE CHALET – PIZZAS Á EMPORTER**
3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66
Mardi, mercredi, jeudi de 18 h 30 à 21 h 30,
vendredi, samedi de 18 h 30 à 22 h 00.
- **RABET MARKET** – Alimentation :
Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46
Dimanche de 9 h à 13 h,
lundi au samedi : 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.
- **VÉRONIQUE COIFFEUSE** (à domicile)
Tél. : 01.64.25.18.34